

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Début : 19h30

Fin : 22h00

Secrétaire de séance : Nicole CHANFREAU

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère		X	
Marilys BIRAC, Conseillère		X	
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller	X		
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		Arrivé à 20h15

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Compte administratif 2021 - Commune
2. Compte de gestion - Commune
3. Compte administratif 2021 - Irrigation
4. Compte de gestion - Irrigation
5. Approbation du rapport de la CLECT et du montant des attributions de compensation 2022
6. Renouvellement convention ECOSUITE

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Bilan énergétique
3. Vente terrains Rivière Sud
4. Organisation des élections présidentielles
5. Point sur la guerre en Ukraine
6. Informations

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Philippe DUBROCA, deuxième adjoint, décédé dimanche 13 mars 2022.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10/02/2022

**VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention**

I. DELIBERATIONS

1. Compte administratif 2021 - Commune

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. LABAYLE Patrick, Maire, et présenté par Mme BERRY Florence,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1		119 113,90	34 060,43		34 060,43	119 113,90
Opérations de l'exercice	876 833,12	1 013 601,35	207 869,12	498 765,39	1 084 702,24	1 512 366,74
TOTAL	876 833,12	1 132 715,25	241 929,55	498 765,39	1 118 762,67	1 631 480,64
Résultats de clôture		<b>255 882,13</b>		<b>256 835,84</b>		<b>512 717,97</b>
Vérification						512 717,97

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

2. Compte de gestion - Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 3. Compte administratif 2021 - Irrigation

#### Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. LABAYLE Patrick, Maire, et présenté par Mme BERRY Florence,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Budget annexe <b>IRRIGATION</b>						
Résultats reportés N-1		12 782,96		49 698,29		62 481,25
Opérations de l'exercice	41 796,20	60 638,02	14 660,24	20 103,38	56 456,44	80 741,40
TOTAL	41 796,20	73 420,98	14 660,24	69 801,67	56 456,44	143 222,65
Résultats de clôture		<b>31 624,78</b>		<b>55 141,43</b>		<b>86 766,21</b>
Vérification						86 766,21

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **4. Compte de gestion - Irrigation**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **de l'exercice 2021**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget **de l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**-DECLARE** que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2021** par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **5. Approbation du rapport de la CLECT et du montant des attributions de compensation 2022**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 25 NOVEMBRE 2021,

Vu le rapport du 25 NOVEMBRE 2021 de la CLECT en découlant,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL22FEV10 approuvant le rapport CLECT du 25/11/2021,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire au SDIS :

Imputation sur l'attribution de compensation des communes, à compter de 2022 (sans rétroactivité) au prorata de la population, la demande de contribution complémentaire du SDIS. Il est rappelé qu'en contrepartie de cette participation complémentaire, le SDIS réalise gratuitement au profit des communes, le contrôle des bornes incendie.

2. Evaluation financière du retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères :

- augmentation de l'attribution de compensation versée à Mazères de 1 797 €
- augmentation de l'attribution de compensation versée à Bieujac de 776 €

3. Evaluation financière du retour aux communes des bâtiments de l'école de musique de

Noaillan et Préchac : pas de restitution financière aux communes, aucun transfert financier n'ayant été réalisé initialement au profit de la CdC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT du 25 novembre 2021 ;
- **ACTER** le montant de l'attribution pour l'année 2022 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le/la maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux.

Toutes les communes doivent se prononcer, même si elles ne sont pas concernées par un transfert de charges en tant que tel, et ont un délai de 3 mois pour le faire.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 25 NOVEMBRE 2021 ;
- **APPROUVE** le montant d'attribution de compensation pour l'année 2022 qui en découle (annexe 1 du rapport).

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **6. Renouvellement convention ECOSUITE**

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG, souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments adhérentes au SDEEG est lancé.

En adhérant à la **formule « ECOSUITE »** du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède, entre autres, aux prestations :

- La création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- Un appui technique en éclairage public ;
- La mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique ;
- Un bilan annuel des consommations d'énergies ;
- La valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie ;
- Un accès à des études spécifiques :
  - 1) Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie ;
  - 2) Etude de faisabilité en énergies renouvelables ;
  - 3) L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
  - 4) Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la **formule « ECOSUITE »**, que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

- Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants : **0,25 €/habitant**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la Commune de ST PIERRE DE MONS, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du bureau syndical du SDEEG en date du 11 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants,

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 23 mars 2022 pour une durée de 5 ans ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- Intervention pour une hospitalisation d'office sur la commune. Le retour au domicile est prévu dans 3 semaines.

Nicole CHANFREAU :

- Nicole Chanfreau rappelle que les enfants fréquentant la garderie ont participé à la création de lettres et de cartes de vœux à destination des personnes âgées. En remerciement, un généreux donateur de la commune ainsi que le CCAS leur offrent un spectacle qui se déroulera à l'école le mardi 29 mars de 17h à 18h.
- Projet relatif à la végétalisation de la cour de l'école en cours. Il a été présenté aux enfants ainsi qu'aux enseignants.
- La commission école prévoit de se réunir pour étudier la mise en place d'un nouveau mode de paiement des factures de cantine et garderie, et réviser les tarifs pour la rentrée de septembre.

Antoine ROQUE :

- Une matinée nature propre sera organisée le samedi 9 avril. Le départ est fixé à 9h30 sur la place communale. Les élèves de l'école participeront à ce projet lors de la prochaine journée prévue en octobre. Des flyers ont été distribués dans les cartables.

- Vente terrains Rivière Sud : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan des parcelles mises en vente.

Pour rappel :

- Terrain constructible de 700 m<sup>2</sup> environ sur lequel est implanté l'ancien local technique qui sera démoli.
- Bâtiment en pierre de 70 m<sup>2</sup> au sol avec terrain de 250 m<sup>2</sup> environ.

Il propose de ne pas fixer de prix et de vendre les biens au plus offrant.

- Organisation des élections présidentielles : Permanence des élus au bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.

Ouverture du bureau de vote de 8h à 19h.

La commune compte 929 inscrits sur la liste électorale.

- Point sur la guerre en Ukraine : La municipalité a organisé un point de collecte pour l'Ukraine.

Les dons récoltés en mairie ont été acheminés par les services techniques vers l'association Ukraine Amitié à Mérignac.

Plusieurs familles se sont portées volontaires pour accueillir des réfugiés. Les propositions d'accueil ont été transmises à la Préfecture.

- Informations :

- Le réseau d'irrigation sera en service le 4 avril prochain.
- La charpente du nouveau local technique est posée. La plateforme de lavage est en construction.
- Installation d'un cirque le 29 et 30 mars.
- Travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes haute tension réalisés par l'entreprise RTE du 1<sup>er</sup> mars au 30 mai 2022.
- Course cycliste « Grand prix Serge Bouquet » organisée le lundi 18 avril.
- Course cycliste « Prix Lucien Fouchy » organisée le dimanche 8 mai.
- Organisation de la 29<sup>e</sup> bis édition de l'Omelette géante le samedi 25 juin.
- Le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal qui s'associera par le biais du COS, participeront à l'achat d'une couronne funéraire en l'hommage de Philippe DUBROCA.
- Nathalie Carrasset a procédé à l'actualisation du PCS.
- Courrier de remerciement adressé par le Stade Langonnais pour avoir œuvré à la réussite de la 39<sup>ème</sup> édition du Bazas-Langon.

Séance levée à 22h00.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux